21e ANNEE — NUMÉRO 80 FRIBOURG : GRAND'RUE, 13 MERCREDI 9 AVRIL 1891

LA LIBERTÉ

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)

La Presse est une Œuvre pie, d'une utilité souveraine. (PIE IX.)

O. I. X. M. V. X

Libenter etiam perspeximus vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhærere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita. (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

ABONNEMENTS

	SUISSE	ÉTRANGER
Un an	12 fr.	25 fr.
Six mois	6 » 50	13 »
Trois mois	4 »	7 »

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Rome, 7 avril.

Le projet d'une Exposition nationale à Rome en 1895 réchauffe toutes les jalousies des Florentins.

Ceux-ci prétendent que le gouvernement avait déclaré dans le temps qu'il n'accorderait aucune subvention, que l'exposition ait lieu à Florence ou à Rome.

Mais M. di Rudini répond qu'il n'est pas engagé par les promesses faites avant lui.

Vienne, 7 avril.

Les bruits qui ont couru d'une réunion à Vienne des généraux des Etats de la triple alliance pour discuter une réduction des armements, n'ont aucun fondement.

Il n'y a aucun projet sérieux de réduction des forces militaires en Europe.

Rome, 7 avril.

M. Nicotera, recevant une délégation de la Société ouvrière *Ordre et Progrès*, l'a invitée à faire savoir aux ouvriers de Milan qu'il permettrait, le 1er mai, des assemblées privées en dehors de la ville; par contre, toute réunion publique en ville sera interdite.

La cavalerie sera employée au maintien de l'ordre, cela en vue d'éviter des collisions de la foule avec la force armée.

Lisbonne, 7 avril.

La cour suprême a confirmé les jugements rendus par les tribunaux militaires contre les condamnés pour participation à l'insurrection d'Oporto le 31 janvier.

Varsovie, 7 avril.

On annonce que deux régiments de cavalerie de la garde, actuellement stationnés à Varsovie, les hussards de Grodno et les lanciers jaunes, seront envoyés à Moscou.

Londres, 7 avril.

Le *Daily Telegraph* publie sous toute réserve une dépêche de Saint-Pétersbourg annonçant la découverte d'un complot contre la vie du czar.

Londres, 7 avril.

On télégraphie de Vienne au *Times* que des troubles ont éclaté à Kroula près Widdin. Une troupe de paysans en ont chassé les autorités qui ont dû se réfugier à Widdin.

Alger, 7 avril.

Le cardinal Lavigerie a inauguré hier à Biskra la première maison des Frères armés du Sahara. Son Eminence a rappelé le but de l'institution, l'esprit de la conférence de Bruxelles l'a seul inspiré.

Le cardinal a renouvelé les souhaits qu'il formait naguère pour l'union des catholiques français sur le terrain constitutionnel. Il a ajouté qu'en parlant ainsi il n'était que l'écho de l'enseignement du Pape.

Bordeaux, 7 avril.

Le parquet de Mont-de-Marsan exerce des poursuites contre le Père d'Audiffret, Jésuite, pour avoir blâmé la sécularisation scolaire, pendant la station de Carême dans l'église de Saint-Sever.

Moscou, 7 avril.

L'administration de la censure vient d'envoyer aux journaux russes une instruction leur interdisant de signaler le renforcement considérable qui s'opère actuellement parmi les troupes russes cantonnées dans le voisinage de la frontière d'Autriche.

Simla, 7 avril.

Dans l'attaque des postes anglais des montagnes de Samana par les tribus des Miranzai les Anglais ont eu neuf indigènes tués et quatre blessés.

Le bruit court que plusieurs tribus se seraient révoltées.

Des renforts sont envoyés à Kohat, sur la frontière de l'Afghanistan.

Buda-Pesth, 7 avril.

D'après les nouvelles reçues sous toutes réserves de Sofia, les auteurs de l'attentat contre MM. Beltcheff et Stambouloff ont passé la frontière bulgare dans la nuit même de l'attentat, en longeant le flanc des monts Vitoch et Planina.

Ils ont passé sans difficulté sur le territoire serbe et sont arrivés le lendemain soir à Pirot. On suppose qu'ils sont maintenant en Hongrie.

CONFÉDÉRATION

REVUE DU JOUR

Le *revirement* à Saint-Gall est l'événement du jour. Ce revirement se caractérise surtout par la chute du landammann Curti, en qui s'incarnait l'ancien régime radical.

Le nouveau gouvernement est composé de telle sorte que le système du Kulturkampf est brisé. Ce n'est pas encore un régime conservateur ; mais ce n'est plus un régime radical. L'élément démocratique monte à la surface et son alliance avec l'élément conservateur crée un état de choses nouveau. Le centre de gravité de la politique saint-galloise est déplacé ; il repose désormais sur le peuple, et c'est là précisément la grande victoire du 5 avril, car là aussi est la garantie de l'avenir. Une pétrification libérale comme celle qui s'est vue à Saint-Gall n'est désormais plus possible. Le souffle démocratique vivifiera le parti conservateur, et d'autre part l'appui des masses conservatrices donnera une base stable et solide au nouveau régime populaire.

C'est principalement l'élément ouvrier qui a tenu bon pour la liste conservatrice. Les radicaux se sentant perdus ont cherché au dernier moment à se concilier les bonnes grâces des démocrates ; leur tactique a failli avoir quelque succès auprès de l'élément politicien de ce parti ; mais les masses ouvrières ne se sont pas laissé prendre au chant de la syrène libérale.

Grâce au bon sens de cette fraction vraiment populaire du parti démocratique, le radicalisme ne parviendra pas de sitôt à rompre l'alliance des vainqueurs.

Les vieux clichés ne serviront ici de rien. Déjà nous voyons certains organes radicaux suisses agiter aux yeux des démocrates saint-gal ois l'épouvantail de l'ultramontanisme. Il dépendra des deux démocrates du gouvernement, disent-ils, de décider si le canton de Saint-Gall sera gouverné désormais dans un sens libéral ou dans un sens ultramontain ! Tous les regards, s'écrient les *Basler-Nachrichten* d'un ton menaçant, sont portés sur vous, conseillers d'Etat démocrates ; vous avez une immense responsabilité...

C'est clair ; on veut intimider les démocrates ; on leur donne à choisir entre une soutane de Jésuite et le vêtement libéral, comme si la question se posait de la sorte !

Mais les démocrates ne sont pas hommes à se laisser prendre à ce piège grossier. La phraséologie radicale a perdu beaucoup de son prestige sur les masses et l'on ne fait plus reculer l'ouvrier, voire même le paysan protestant en lui montrant le spectre « ultramontain ».

Du reste, le gouvernement issu du peuple devra toujours compter avec le peuple, et les démocrates n'oublieront pas que les catholiques ont formé le gros des phalanges victorieuses de dimanche.

La participation au scrutin a été considérable. Sur 51,000 citoyens actifs 43,000 sont allés aux urnes, soit le 85 %. D'après les calculs de l'*Ostschweiz*, ce nombre se répartit en 17,000 voix radicales, 20,000 voix conservatrices, 6,000 voix démocratiques. Environ 3,000 voix démocratiques se sont portées sur M. Curti contre M. Ruckstuhl. Si tous les démocrates avaient suivi cet exemple et *lâché les conservateurs, ceux-ci néanmoins* auraient été assez forts, à eux seuls, pour empêcher M. Curti d'être élu au premier tour ; il y aurait eu ballottage.

Les chiffres définitifs sont les suivants :

Scherrer, radical, porté sur les deux listes	40,411
Scherrer-Füllmann, démocrate, porté aussi sur les deux listes,	39,728
Keel, conservateur-cath., idem,	39,334
Zollikofer, radical, idem . . .	39,116
Schubiger, cons.-cath., idem. .	37,597
Kaiser, démocrate, idem . . .	24,642
Ruckstuhl, cons.-cath., (liste démocratique)	24,260

Ce sont les élus. La majorité absolue était d'environ 22,350 voix.

Le démocrate Kaiser, bien que porté sur toutes les listes, a eu un concurrent à la dernière heure dans la personne de M. Hartmann, qui a réuni 16,022 voix.

M. Curti, le candidat radical pur, membre sortant du gouvernement et landammann, est resté sur le carreau avec 20,395 voix.

RAPPORT

DE LA

Commission du Conseil des Etats concernant l'encouragement de l'enseignement commercial, présenté par M. H. Schaller, rapporteur de la Commission.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET MESSIEURS,

Par *arrêté fédéral du 27 juin 1884*, la Confédération subventionne les établissements destinés à l'enseignement professionnel, tels que les écoles d'artisans, les écoles de perfectionnement et de dessin, les établissements industriels et techniques supérieurs, les écoles d'arts et métiers, les collections d'échantillons, de modèles, les *musées industriels*. Un crédit de 150,000 fr. est porté dans ce but au budget de la Confédération. Les cantons, communes ou corporations doivent affecter à ces mêmes établissements une somme qui ne soit pas inférieure à la moitié du subside fédéral.

A cette époque déjà, il avait été question de subventionner de la même manière l'enseignement commercial, mais on craignit de surcharger nos budgets. Dans la session de décembre 1888, M. le conseiller Gobat reprit la question, et le Conseil des Etats adopta à l'unanimité le postulat suivant : « Le Conseil fédéral est invité à examiner « s'il n'y a pas lieu de faire bénéficier des « faveurs de la Confédération, dans le sens « de l'Arrêté du 27 juin 1884, l'enseignement « commercial en général et les musées de « commerce en particulier. » Cette demande répondait à un besoin réel. En effet, une transformation *complète des moyens de* transports et l'extension qu'ils ont prise, la réglementation internationale des postes et des télégraphes, le développement des banques et des assurances, les concordats monétaires, la *législation commerciale* internationale, la protection des rapports commerciaux avec l'étranger, par des consulats et des traités, la liberté d'industrie, la liberté d'établissement, une effroyable concurrence dans tous les domaines exigent, nous dit le mémoire de la Société suisse des commerçants, un enseignement spécial, une *éducation particulière* qui comporte des exigences bien supérieures à celles que l'on requérait jusqu'ici des jeunes gens se vouant au haut commerce.

Les Etats étrangers nous ont devancé dans ce domaine. En 1885, le *Journal de la Chambre du Commerce* de Londres demandait la création d'un enseignement commercial pour l'. En Angleterre *Allemagne*, le nombre des écoles de commerce, qui était de 17 en 1850, s'est rapidement accru depuis 1866. En 1871, il y avait dans ce pays 38 académies et 74 écoles spéciales commerce recevant en tout 9 à 10,000 élèves. En Autriche-Hongrie, nous trouvons 9 académies de commerce à trois années d'études, avec 148 professeurs et 7876 élèves ; 33 écoles privées de commerce, avec 4061 élèves, 12 écoles publiques avec 882 élèves, enfin 246 écoles de perfectionnement. En Hongrie 133,659 élèves suivent des écoles et des cours spéciaux de commerce, dans 220 communes. En Italie, indépendamment de l'enseignement commercial donné dans 76 instituts expédiant des diplômes de Ragionière (*administrateur-comptable*), *il y a* cinq grandes écoles de commerce : Bari, Brescia, Gênes, Turin et Venise, la plus importante de toutes. En France, l'enseignement commercial était très peu développé avant 1870.

On vivait encore sous l'empire du vieux préjugé qui ne voulait pour les patrons *commerçants aucun cours théorique*, mais un simple apprentissage. Le seul établissement destiné à former de grands négociants, des banquiers, des administrateurs, des directeurs, des employés d'établissements commerciaux et industriels était l'Ecole supérieure de commerce de Paris. Depuis 1870, nous avons vu surgir l'Ecole de commerce et de tissage transférée de Mulhouse à Lyon, les Ecoles de Marseille, du Havre et de Bordeaux, l'Ecole des hautes études commerciales de Paris, l'Ecole des sciences et des lettres de Rouen, et plusieurs autres écoles spéciales de moindre importance.

La Suisse ne pouvait rester en dehors de ce mouvement. Les écoles réales ou industrielles avec *leurs sections commerciales* forment sans doute un grand nombre de jeunes gens qui peuvent, moyennant un apprentissage de quelques années, se placer soit dans le commerce, soit dans l'administration. Le Message du Conseil fédéral nous dit même que l'*offre pour ces postes inférieurs* est bien supérieure à la demande. *Mais le contraire se présente* quant aux emplois supérieurs, pour lesquels on exige une instruction plus étendue et une plus grande indépendance de travail. Cette situation a provoqué le mouvement auquel nous devons le projet de loi qui nous occupe.

La Chambre de commerce de Bâle, dans son rapport de 1886 au Département du commerce et de l'industrie de son canton, a cité l'exemple de l'Angleterre pour provoquer dans notre pays une enquête « sur « les causes de la décadence de la suprématie, et rechercher les meilleurs moyens « de lutter avec succès contre les nouveaux « concurrents ».

En août 1887, le canton de Genève a demandé à la Confédération une subvention en faveur de l'*école de commerce à fonder* dans cette ville, école que nous avons visitée avec le plus vif intérêt et qui a été organisée sur l'initiative de M. Didier, à l'instar des principales écoles de France et de Belgique.

En mai 1888, la Société commerciale de Zurich a formulé une demande analogue en faveur de l'école de commerce créée par elle et qu'il était absolument nécessaire de développer davantage.

Les écoles de commerce de Neuchâtel fondée en 1883, celle de La Chaux-de-Fonds ouverte en 1890, les écoles de Berne, de Winterthour, de Bâle, de Saint-Gall, etc., se trouvent dans le même cas, mais l'arrêté fédéral du 27 juin 1884 *ne permet pas de* satisfaire à ces besoins nouveaux, puisqu'il n'est applicable qu'à l'enseignement professionnel.

Le Conseil fédéral a donc procédé, avec le concours des gouvernements cantonaux et de l'Union suisse du Commerce et de l'industrie, à une enquête dont le résultat se *trouve annexé à son Message du* 18 novembre 1890 et le conseil des Etats a adopté le 14 juin 1890 la motion suivante de M. le député Gobat :

« Le Conseil fédéral est invité à soumet- « tre aux Chambres fédérales, dans leur « prochaine session un projet d'arrêté fédé- « ral concernant l'encouragement à donner « par la Confédération à l'enseignement « commercial. »

A l'appui de cette motion et des propositions du Conseil fédéral, nous avons encore :

1° Le mémoire de la Société suisse des commerçants réunie à Lugano le 16 août 1890 demandant

a) l'extension de l'arrêté du 27 juin 1884 aux cours de commerce donnés par les sections de la Société ou par les soins des communes ;

b) l'adjonction à l'école polytechnique d'une école supérieure de commerce.

2° Une pétition de la Société des jeunes commerçants de Lucerne du 25 novembre 1889 demandant entr'autres une subvention fédérale, pour des écoles de commerce et pour les écoles de perfectionnement.

Ces écoles sont nombreuses en Suisse. Nous voyons par la statistique II annexée au Message qu'il existe 31 sections de la Société suisse des jeunes commerçants. Ces sections comptent 2,015 membres dont 1,399 sociétaires et 616 non sociétaires. Leurs ressources sont fort limitées. Le *total des recettes a été en 1889-90 de* 123,158 fr., les dépenses de 96,736 fr. On y enseigne les langues allemande, française, anglaise, italienne et espagnole ; la comptabilité, la théorie et la pratique du commerce, l'arithmétique commerciale, la géographie commerciale, la calligraphie et la sténographie. Les cours varient selon les besoins de chaque localité. Il serait juste de reconnaître les services rendus par ces sections comme aussi par d'autres Sociétés analogues poursuivant le même but, en leur allouant des subventions fédérales.

Celles-ci jointes aux subventions cantonales ou communales et aux écolages de leurs membres, leur permettront de payer les honoraires dus pour les leçons et conférences, d'augmenter leurs bibliothèques d'ouvrages spéciaux, de délivrer des prix aux travaux de concours et de favoriser l'accès de la Société aux élèves pauvres, en leur fournissant gratuitement les moyens d'enseignement (Lehrmittel).

En présence de cet exposé qui ressort des pièces du dossier, votre Commission ne pouvait hésiter à entrer en matière sur le projet d'arrêté fédéral qui est soumis à vos délibérations. Le commerce suisse est considérable. Il s'étend au delà des mers et jusque dans l'extrême Orient. Les Suisses ont des établissements dans les stations commerciales du monde entier. L'enseignement commercial mérite donc notre sollicitude au même titre que l'enseignement industriel.

Trois questions se posent toutefois à notre examen :

I. — Devons-nous favoriser indistinctement toutes les écoles où l'on enseigne des branches commerciales, ou seulement les écoles spéciales de commerce? Nous avons déjà relevé dans notre rapport ce fait qu'un trop grand nombre de jeunes gens entrent dans des écoles de commerce, sans posséder une instruction préparatoire suffisante ; de là encombrement des postes inférieurs, pénurie d'hommes capables de diriger de grandes entreprises, une maison de banque, une agence, une Compagnie industrielle, etc. Les subsides de la Confédération devront en conséquence être réservés aux écoles de commerce ayant au moins trois années d'études supérieures avec des conditions d'âge et d'admission qui permettent de délivrer des diplômes équivalents à ceux qui sont délivrés par les grandes écoles de commerce des pays qui nous avoisinent.

II. — Devons-nous ajouter à l'Ecole polytechnique, ainsi que le demande la Société suisse, une Ecole supérieure du commerce, une Académie commerciale suisse?

Cette idée n'est point nouvelle. Elle a déjà été posée lors de la discussion de la Constitution fédérale de 1874; elle a été reproduite en août 1877 par la Société des anciens élèves de l'Ecole polytechnique. Dans cette Ecole supérieure on aurait dû enseigner la connaissance des marchandises, le droit commercial, les banques et assurances, la comptabilité, la géographie, en tenant spécialement compte des conditions statistiques, politiques et scientifiques commerciales, la statistique et l'économie nationales, l'histoire du commerce et de l'industrie, les langues modernes, etc. Le conseil de l'Ecole consulté à cette époque n'a pas trouvé qu'il y eut lieu de créer une division commerciale proprement dite. Il avait raison, à un certain point de vue, si l'on considère la variété de besoins des différentes contrées commerçantes et industrielles de notre pays. En visitant les écoles de La Chaux-de-Fonds, de Neuchâtel et de Genève, nous avons été frappés de la différence qui existe entre les programmes et surtout le mode d'enseignement. Nous avons pu nous convaincre que chacune de ces écoles répond à un besoin spécial et qu'elles ne sauraient être remplacées par un enseignement centralisé. Je suis persuadé que nous aurions fait la même observation, si nous avions été appelés à visiter les écoles de Bâle, de Zurich ou de Saint-Gall.

D'un autre côté, la Société suisse du Commerce, dans son mémoire du 2 décembre 1890, postérieur, par conséquent, au rapport du Conseil fédéral, conclut formellement à l'adjonction à l'Ecole polytechnique de cette institution. Un mémoire de M. S. Kaiser nous a été distribué à la dernière heure, insistant pour l'ouverture d'une Ecole fédérale de droit, d'une Ecole supérieure de commerce et, cas échéant, pour l'allocation de subventions aux universités cantonales. Enfin, le conseil de l'Ecole polytechnique paraît disposé à vouer à cette question importante de nouvelles études. L'Ecole supérieure ne ferait pas, disent ses partisans, double emploi avec les Ecoles de commerce existantes. Son programme serait plus étendu et surtout plus relevé. Nous avons vu en Suisse des étrangers occuper des postes importants dans nos banques et à la tête de nos chemins de fer; nous en avons vu d'autres enseigner dans nos chaires d'économie politique ou organiser notre bureau fédéral de statistique. Une Ecole supérieure de commerce nous permettrait de préparer nos jeunes gens à ces postes élevés. Mais la question n'est pas encore mûre. Elle doit faire l'objet d'études approfondies de la part du conseil de l'Ecole polytechnique et du Conseil fédéral. Aussi votre Commission n'a-t-elle rien voulu proposer dans le texte de l'arrêté. Sous forme de transaction, elle se borne à vous présenter le postulat suivant :

« Le Conseil fédéral est invité à étudier « la question de l'établissement d'une Ecole « supérieure de commerce et, cas échéant, « à présenter un rapport et des propositions « sur son organisation. »

Nous nous demandons même si ce postulat est nécessaire, puisque le Conseil fédéral est déjà nanti de la question, et qu'il saura bien nous faire des propositions, lorsqu'il jugera le moment opportun.

III. — Devons-nous accorder des bourses aux élèves distingués pour fréquenter des écoles supérieures de commerce à l'étranger? En l'absence d'une Académie commerciale suisse, nous croyons la chose bonne et utile, à condition que cette distribution soit faite avec prudence, à des jeunes gens qui se distinguent par une conduite excellente, des capacités supérieures et une source de connaissances acquises leur permettant de suivre ces cours avec fruit et d'en faire profiter leur patrie. Nous estimons entre autres que pendant cette période transitoire, les subsides doivent avant tout être mis à la disposition des aspirants à l'enseignement commercial. C'est dans ce sens que nous avons amendé la proposition du Conseil fédéral.

La Commission unanime a donc l'honneur de vous proposer d'entrer en matière sur le projet du Conseil fédéral.

Berne, le 1er avril 1891.

SCHALLER.

Exportation. — Pendant le premier trimestre de cette année, le district consulaire de Bâle et son agence de la Chaux-de-Fonds ont exporté aux Etats-Unis pour 4,380,955 fr. de marchandises. C'est une diminution de 421,669 fr. sur les recettes de la période correspondante de 1890.

NOUVELLES DES CANTONS

Question épiscopale à Genève. — Mgr Deruaz étant sur le point de prendre l'administration du diocèse de Lausanne et Genève, les journaux genevois discutent sa position vis-à-vis du gouvernement cantonal.

Le *Genevois* affecte de croire que Sa Grandeur ne pourra pas exercer des fonctions épiscopales dans le canton sans un placet du conseil d'Etat, et il demande « si le nouvel évêque de Fribourg a notifié sa nomination au conseil d'Etat de Genève et s'il a reçu de ce dernier l'autorisation de faire sur le territoire acte d'administration épiscopale du canton de Genève.

« La question vaut, dit-il, la peine qu'on y réponde. »

La *Tribune* répond ce qui suit :

Il n'y a en fait d'évêque reconnu à Genève que l'évêque vieux-catholique auquel se rattache l'organisation officielle qui se nomme Eglise catholique nationale. Quant à l'Eglise romaine à Genève, elle est à l'état d'Eglise dissidente non reconnue par l'Etat. L'évêque auquel se rattachent les paroisses romaines du canton est donc un personnage absolument privé, que le gouvernement genevois ignore et doit ignorer; de même qu'il ignore le presbytère de l'Eglise évangélique libre ou la présence de l'évêque américain, le Rév. Doane, qui se trouvait, il y a quelques jours, à Genève. L'évêque Deruaz peut, comme tout citoyen genevois ou étranger, parcourir en simple particulier toutes les communes du canton, sans que l'on ait rien à lui dire. Ce qu'il ne peut pas faire, c'est entrer en rapport officiel avec le conseil d'Etat ou les autorités communales et réclamer d'eux les honneurs attachés à son rang et à sa dignité; il ne peut également avoir sa résidence officielle épiscopale à Genève, ce qui serait contraire à la Constitution.

Nous croyons, par conséquent, que le conseil d'Etat dépasserait son rôle et ses attributions en entrant officiellement en rapport avec l'évêque de Fribourg et en lui accordant officiellement l'autorisation d'exercer à Genève son ministère comme évêque, autorisation que Mgr Deruaz n'a pas à demander ni à recevoir, puisqu'il peut d'ores et déjà, au même titre que Mgr Bagnoud, évêque de Bethléem, ou d'autres évêques qui sont venus à Genève exercer dans l'intérieur des chapelles romaines les fonctions de son ministère.

Quant au culte extérieur, le seul dans lequel le nouveau prélat pourrait faire acte public d'évêque, on sait qu'il est interdit dans notre canton ; la première « victime » de la nouvelle loi, on s'en souvient, fut un pasteur protestant.

Reconnaître donc officiellement Mgr Deruaz serait une faute très grave de la part du conseil d'Etat, puisqu'il se mettrait en opposition avec l'esprit et la lettre des lois de 1873. Nous avons tenu à revenir sur cette question parce qu'un bon averti en vaut deux, dit le proverbe, et que nous ne voyons pas les motifs pour lesquels le conseil d'Etat fournirait des verges pour être fouetté.

Les élections communales à Lugano. — Par environ 280 voix de majorité, la *Coda* l'a emporté dimanche aux élections municipales de Lugano en ce sens que trois septembristes remplacent à l'Hôtel de Ville MM. Enderlin, Franscini et Toricelli. Les conservateurs s'étaient abstenus.

Le président de ville, Vegezzi, avait demandé à l'assemblée radicale, en la menaçant de se retirer de l'administration, le maintien des quatre anciens conseillers municipaux.

L'assemblée radicale, peu galante, a accueilli cette menace de démission par des applaudissements redoublés. On croit que cet échec de l'ancien conseil municipal est dû à l'*attitude trop peu énergique* (on sait ce que cela veut dire) vis-à-vis des prisonniers du 11 septembre.

Elections au Tessin. — Dimanche deux élections partielles avaient lieu au Tessin. Dans le Malcantone, M. Joseph Avanzini, fils du regretté docteur Pierre Avanzini, a été élu, sans lutte, député au Grand Conseil. Dans le cercle de Testerete-Taverne, M. Antonini, négociant, a été élu avec 250 voix de majorité sur le candidat radical, M. Elvezio Battaglini, fils de feu le conseiller national Charles Battaglini.

Les Commissions zuricoises du Grütli et de la Société ouvrière, le Comité fédéral et le Comité cantonal des mêmes Sociétés convoquaient hier soir à Zurich une grande assemblée populaire pour protester contre la décision de l'assemblée libérale sur les élections de district et l'exclusion de M. Lang.

La votation populaire en Argovie sur la loi d'exécution de la loi fédérale de poursuite aura lieu le 10 mai.

Le gouvernement argovien a déclaré non valide l'élection de M. Jäggi, au poste de président du tribunal de Zofingen. M. Jäggi avait été élu le 1er février contre le rédacteur Müri. Un nouveau scrutin va avoir lieu.

Commission législative. — Aujourd'hui se réunit à Bellinzone, sous la présidence de M. Respini, la Commission d'examen des nouvelles lois proposées.

Le krach de Livourne a un douloureux retentissement parmi les paysans de la Basse-Engadine. A Sins et dans les communes voisines, plus de 100 familles avaient confié leur avoir s'élevant à 3 ou 4 millions à la banque Corradini, cette maison payant un intérêt beaucoup plus élevé que les autres établissements similaires. Ces malheureux sont presque tous complètement ruinés. Par contre peu de ressortissants grisonnais en Italie se trouvent atteints par ce désastre.

Fêtes universitaires de Lausanne. — L'Université de Jassi (Roumanie) et celle de Bukarest ont décidé de se faire représenter à Lausanne, la première par quatre, et la seconde par six étudiants. Les délégations des professeurs ne sont pas encore annoncées.

La Banque cantonale de Bâle-Campagne boucle ses comptes par un boni net de 58,720 fr. 29,000 fr. seront versés à la caisse de l'Etat, une somme égale au fonds de réserve et 720 fr. reportés en compte à nouveau. Le fonds de réserve s'élève à 914,101 francs.

L'Union zuricoise des paysans compte actuellement 600 membres, et de nombreuses adhésions parviennent encore au Comité de Dielsdorf.

Décès. — M. Otto de Glenk, directeur des salines de Bâle-Campagne, vient de mourir à Schweizerhalle, à l'âge de 70 ans. Inspecteur des salines d'Emsthalle, près Gotha, il prit en 1850 la direction des salines suisses de Schweizerhalle; il était en même temps directeur des quatre salines de Glenk, en Thuringe. Créé baron par le duc Ernest de Cobourg, M. de Glenk était depuis 1874 citoyen honoraire de Bâle-Campagne.

Nécrologie. — Le *Vaterland* annonce la mort de M. le curé d'Altorf Gebhard Lusser, décédé dimanche, après une courte et douloureuse maladie. Le défunt était âgé de 69 ans.

Les membres de la famille Bonaparte sont depuis hier en Suisse, où ils sont venus pour assister à l'ouverture officielle du testament du prince Napoléon.

La princesse Clotilde, à qui le territoire français n'est pas interdit, est venue par le Mont-Cenis, et est arrivée à Nyon à 9 heures du matin. Les comtes Fleury et de Laborde l'attendaient seuls à la gare, et l'ont conduite en voiture à Prangins.

Les princes Victor et Louis accompagnés des comtes Fleury, de Laborde, du baron Brunet et de M. Bétolaud, secrétaire du prince Jérôme, ainsi que la princesse Lætitia, sont entrés en Suisse par la ligne du Gothard, et sont arrivés à Nyon à 2 heures 47. Ils étaient attendus à la gare par MM.

---

90 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

FLEUR-DE-LIS

Guigues Alleman, seigneur d'Uriage, preux chevalier, conseiller et chambellan du roi Louis XI et l'un des héros de Montlhéry ;

Louis Alleman, seigneur d'Albert et de Mornay, fameux par sa vaillance sur mer et par ses vingt blessures ;

Soffrey Alleman, dit le capitaine Molard, lieutenant du roi au gouvernement du Dauphiné, chevalier de l'ordre, un des héros de Gênes et de Brescia, le fidèle compagnon de Bayard, tombé glorieusement à Ravenne ;

Jehan Alleman, seigneur de Rochechinard, un des plus braves chevaliers du roi Jean-le-Bon ;

Les deux Antoine, évêques de Cahors ; Siboud, évêque et prince de Grenoble ;

Charles Alleman, grand prieur de Saint-Gilles ;

Barrachin Alleman, seigneur de Rochechinard, tué au siège de Novare, aux côtés du duc d'Orléans, en 1492 ; — et dix autres illustrations de ce chevaleresque lignage.

Au-dessus de l'entrée, le regard est attiré par un buste colossal du bienheureux Louis Alleman, la gloire la plus pure de toute la race et son protecteur devant Dieu.

Evidemment une cérémonie imposante allait s'accomplir; nous dirons dans un instant quel en était le caractère; mais le lecteur nous saura gré de lui dire auparant quelles avaient été les suites du pèlerinage de Fifrelin et de l'audience pontificale.

Les quelques lignes tracées par Grégoire XIII étaient ainsi conçues :

« A notre chère fille, la très noble dame Bonne de Mongilbert, veuve de messire Aymar Alleman, seigneur de Rochechinard, du diocèse de Valence.

« Au nom du Seigneur tout-puissant, Nous déclarons vous relever du serment que vous Lui avez fait, et nous vous donnons la bénédiction apostolique, à vous et à toute votre famille.

« Fait à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, ce mercredi douxième jour du mois d'octobre, l'an du Seigneur 1574 et de notre pontificat le troisième. »

« GREGORIUS PP. XIII. »

Pourquoi donc, depuis six mois que Fifrelin a rapporté cette auguste absolution, Fleur-de-Lis est-elle toujours sans mère ?

Pourquoi Bonne de Mongilbert s'obstine-t-elle à continuer sa terrible expiation, malgré les graves instances de Frère Timothée et les ardentes supplications de Fifrelin ?

— Je bénis, dans toute l'humilité de mon âme, la clémence du Saint Père, répond-elle avec une inébranlable énergie, mais je ne croirai ma pénitence et mon expiation suffisantes que lorsque j'aurais réparé ma criminelle injustice, en la rendant publique, en reconnaissant Bernard Jacquelin pour mon fils.

A quoi Fifrelin ne veut entendre.

— Ma mère, réplique-t-il avec une énergie non moins inébranlable, au nom de l'honneur des Alleman, je vous supplie à genoux de vous départir de cette résolution, d'abord et avant tout, parce qu'elle porterait atteinte à la mémoire de votre époux, mon noble et bien-aimé père, ensuite parce que je ne veux pas que ma mère puisse encourir l'ombre d'un blâme, enfin parce que je ne me sens pas digne de porter devant les hommes ce grand nom, qui exige de viriles vertus que Dieu ne m'a pas données.

Et ce combat sublime s'éternise, sans que l'un ou l'autre ne veuille céder.

Pendant ce temps, Falque Alleman est toujours détenu dans le haut de Malicorne, passant les jours à blasphémer, à maudir, le cœur bouillant de vengeance, proférant des menaces insensées.

Frère Timothée, dans la charité de son âme, a plusieurs fois essayé de l'approcher; Falque l'a repoussé brutalement.

A mesure que passent les jours, les semaines et les mois, cette pensée qu'il peut être enfermé pour jamais, le torture, l'affole.

Lorsque les serviteurs, escortés par des arquebusiers, entrent dans sa cellule pour lui porter des vivres, il les accable de questions, de supplications, d'objurgations, qui toutes, invariablement, demeurent sans réponse.

— Des juges ! crie-t-il avec exaspération. Qu'on me donne des juges !...

Après tout, qu'a-t-il donc fait et que peut-il redouter ?

Ses crimes ne sont-ils pas ignorés ? Le rapt avorté de Fleur-de-Lis ? une peccadille ! Et quant au sac du château, c'est affaire à Pharamus, à Maclou.

Quoi encore? Rien, rien! Pour un peu, le scélérat endosserait la robe d'innocence.

— Des juges ! je veux des juges !

Il va en avoir.

Le 1er mai 1575, pour se conformer au pacte de famille de 1455, les représentants des différentes branches se trouvent assemblés au château de Rochechinard.

Après avoir assisté dévotement à la messe célébrée par le chapelain, ils se rendent en cortège dans la salle des seigneurs, au son des cloches, des tambours et des fanfares, entre deux haies d'arquebusiers commandés par leur capitaine-lieutenant, messire Guy de Monteux.

Voici Jean-Claude Alleman, chevalier, baron d'Uriage, seigneur de Châteauneuf de l'Albenc et du Molard, arrière petit-fils du valeureux Soffrey, surnommé « le capitaine Molard » ; puis Gaspard Alleman, chevalier, seigneur de Montmartin ; Aymar, chevalier, seigneur de Puvelin, coseigneur de Chatte, sur la poitrine duquel brille le collier de l'ordre du roi, et Claude, son fils; François Alleman, écuyer, seigneur de la Levratière ;

Philippe Alleman, chevalier, seigneur de Champs, frère de Justine, femme de Charles du Puy-Montbrun, le fameux capitaine huguenot ; Laurent Alleman, écuyer, seigneur d'Allières, époux de Blanche du Puy-Montbrun ; enfin, les deux frères de Falque Alleman, Georges, seigneur de Vachères, et Gaspard, seigneur de Demptezieu, époux de Françoise de Monteux.

(A suivre).

Berthet, *secrétaire du prince et Monod*, régisseur de la Bergerie. Les princes et *leur suite se sont rendus immédiatement* à Prangins.

L'ouverture du testament a lieu aujourd'hui à Genève, en l'étude du notaire Audéoud. Les membres de la famille Bonaparte se sont mis d'accord pour ne pas publier et pour ne pas exécuter les dispositions de ce testament dirigées contre le *prince Victor*.

Premier mai. — *L'Humanitas*, Société d'études sociales à Lugano, a décidé de célébrer la journée du 1er mai par une soirée familière.

Motion ouvrière. — Des hommes de confiance du parti socialiste bâlois ont été chargés par leurs commettants d'adresser au conseil d'Etat de Bâle-Ville une motion demandant une loi sur l'habitation et la construction par l'Etat d'immeubles à louer.

Chemin de fer du Pilate. — 31 actionnaires représentant 1,399 actions, étaient présents à l'assemblée générale de samedi. Après approbation des rapports de gestion et des comptes, l'assemblée a décidé d'accorder un dividende de 6 pour %, soit 30 fr. par action, et elle a confirmé reviseurs des comptes MM. Peyer, caissier en chef du Gothard, et Döpfner, hôtelier.

Déraillement. — Le dernier wagon du train 249 a *déraillé samedi soir*, au kilomètre 24, sur la ligne de la Broye longitudinale, entre Palézieux et Châtillens. Ce wagon était chargé de barres de fer, à destination d'Yverdon. La voie, réfectionnée en 1890, était en bon état. Après un parcours de 300 *mètres on put arrêter le train*. La voie a été naturellement avariée sur le parcours du wagon déraillé. La circulation a pu être rétablie pour la matinée d'hier.

L'accident provient probablement d'un chargement défectueux du wagon N.-E., ou d'un déplacement du chargement.

Correction de la Maggia. — Le gouvernement tessinois a voté une subvention de 20 % aux frais de correction de la rivière Maggia. Les frais sont devisés à plus de 800,000 fr.

Manifestation du 1er mai. — M. l'avocat Reichel, de Berne, a été choisi comme orateur de la *manifestation des Grütléens* de Zofingen et de la Société Olten-Gösgen, aux bains de *Geisshubel* (Argovie).

Assurance contre la grêle. — Le Département de l'Intérieur de l'Etat de Thurgovie a adressé à la Compagnie suisse d'assurance contre la grêle un rapport concernant la subvention des assurés thurgoviens. L'Etat consent à prendre à sa charge les frais de police.

Antiquité lacustre. — Un jeune homme de Grandson, en opérant des fouilles dans la *station lacustre de l'époque du bronze* vient de mettre au jour une pièce excessivement rare : c'est une épingle de bronze montée sur un pommeau d'ambre très pur et transparent, de la grosseur d'une petite noix. Jusqu'à présent la station lacustre de Corcelettes est la seule du lac de Neuchâtel qui ait fourni du bronze monté sur de l'ambre et c'est le second objet de ce genre qu'on y a trouvé ; le premier figure dans la *belle collection* de M. Vautier, le deuxième est encore en la possession de la personne qui l'a découvert.

Cette intéressante trouvaille montre bien le goût et l'originalité qu'avaient les Proto-Helvètes en fait d'objets d'ornement et de parure.

ÉTRANGER

COURRIER TÉLÉGRAPHIQUE

(Dépêches du 6 avril.)

Rome. — L'extrême-gauche négocie avec les groupes ministériels pour qu'un de leurs membres prenne l'initiative du dépôt de la demande de mise en accusation du ministère Crispi ; mais on assure que le cabinet est résolu à la combattre ; c'est ce qu'a déclaré M. Di Rudini au député Ferrari, délégué auprès de lui par l'extrême-gauche.

— Le correspondant du *Fanfulla*, à Turin, *dit* qu'un confident des princes Bonaparte lui a confirmé que l'ex-impératrice Eugénie avait annoncé à la princesse Lætitia et à ses frères sa décision de leur laisser tout l'héritage de Napoléon III. La princesse Mathilde aurait pris une décision analogue.

Pise. — M. Pairattoni, radical, a été élu député contre le candidat ministériel.

Paris. — D'après des avis de Moscou, le général Kestanda, gouverneur intérimaire, a procédé au recensement des israélites résidant à Moscou. Ils sont au nombre de 120,000 *sur 700,000 habitants. La moitié des* israélites n'auraient pas droit à la résidence *légale. On vérifiera immédiatement* leur droit de séjour et on expulserait ceux qui sont en contravention avec la loi. Deux régiments de la cavalerie de la garde, actuellement à Varsovie, viendront à Moscou.

— Le Comité de la Société des gens de lettres a élu M. Zola président.

Narbonne. — Des élections municipales *complémentaires ont eu lieu hier. 24 socialistes* et 2 républicains ont été élus. M. Ferroul, député, est au nombre des élus.

Londres. — A la séance de rentrée de la Chambre des communes il y a peu de monde. On discute le chapitre du budget des dépenses de l'administration civile.

— Le *Daily News* dit que le général Booth a acheté 400 hectares de terres dans le comté d'Essex, pour faire l'essai de son œuvre sur l'emploi des déshérités.

Berlin. — Le chancelier, sur l'ordre de l'empereur, a télégraphié au commandant de l'escadre allemande dans les mers de Chine de partir avec toute l'escadre et les croiseurs pour les côtes du Chili.

— On télégraphie de Sofia à la *National-Zeitung* que l'enquête ouverte a démontré que M. Karaveloff a eu, quinze jours avant l'attentat, une entrevue avec le major Bendereff au bord du Danube.

— Le commandant anglais Cameron est arrivé à Berlin pour négocier une entente entre les intéressés allemands et la Société de Katanga, fondée dans l'Etat africain du Congo.

Dresde. — Dans une réunion socialiste tenue hier, il a été décidé de ne pas chômer le 1er mai, en raison de la situation précaire dans laquelle se trouvent les ouvriers.

Dortmund. — Une réunion de 4000 mineurs a eu lieu hier ; elle a été fort agitée. Le journaliste Linsing a demandé de prendre position contre les délégués allemands au Congrès de Paris, qui n'ont pas mission de parler au nom des mineurs allemands. *Le tapage a été tel que la police est intervenue.*

Madrid. — La Banque d'Espagne est autorisée à augmenter son émission de billets et son privilège prolongé jusqu'en 1921. L'encaisse devra toujours égaler le tiers des billets en circulation. La Banque avancera au gouvernement 150 millions sans intérêts, dont 62 serviront à réduire le déficit et le restant servira à la construction *de navires, de chemins de fer*, etc.

— Le Conseil des ministres a approuvé le budget, qui présentera un déficit de 62 millions, déficit inférieur de moitié à celui de 1889-90. Le Conseil espère que tout déficit disparaîtra dans les deux années suivantes. La dette flottante atteint 303 millions.

Constantinople. — Sur les réclamations du baron de Calice, ambassadeur d'Autriche, Kemali pacha, gouverneur de Kassowo, a été destitué et remplacé par le gouverneur de Pristina. La Porte consent à faire relever le clocher d'Uskub.

Alger. — *Hier a eu lieu à bord du croiseur russe Amiral Kornilow*, une réception *très brillante à laquelle* les hautes personnalités civiles et militaires assistaient. Il y a eu un bal très animé et un banquet de 150 couverts servi sur l'entrepont. La fête s'est prolongée fort avant dans la nuit.

Rangoon. — La tribu des Chins du district de Haka, dans la haute Birmanie, a attaqué une petite colonne accompagnant un *officier politique anglais ; un officier* anglais et cinq Gourkhas ont été tués, onze blessés ; la colonne s'est retirée. Une force a été expédiée pour punir les Chins.

Simla. — La tribu de Miranzaï, sur les rives de l'Indus, s'est soulevée et a attaqué les postes anglais. Des renforts sont envoyés à Kohat, sur la frontière de l'Afghanistan.

New-York. — Les autorités ont empêché samedi le débarquement de seize immigrants italiens. La loi sur l'immigration sera rigoureusement appliquée aux Italiens. On assure que M. Blaine a demandé un rapport détaillé au sujet de deux Italiens qui, poursuivis pour assassinat, se sont réfugiés en Italie sans que le gouvernement des Etats-Unis ait pu obtenir leur extradition.

CHRONIQUE GENERALE

Les écoles socialistes interdites. — Le comte de Zedlitz, ministre des cultes et de l'instruction en Prusse, a décrété, par ordre du roi Guillaume II, la fermeture *de toutes* les écoles qui s'étaient fondées pour l'instruction des socialistes, y compris les écoles professionnelles, parce que, selon le décret, la loi prussienne interdit d'ouvrir des écoles aux personnes qui n'ont pas subi un examen devant la commission supérieure de l'instruction publique.

Cette interprétation de la loi est exagérée, car il s'agit ici d'écoles libres pour hommes ou adultes et non d'écoles pour enfants.

Les députés socialistes, au reste, vont adresser une interpellation au Reichstag contre cette mesure oppressive.

Les humanités en Bavière — Le Conseil supérieur de l'instruction publique a *pris des décisions* sur les études d'humanité. Il impose l'étude minutieuse de la langue française. L'Anglais est facultatif. Dans les mathématiques et dans les sciences physiques, il faut se contenter des rudiments. Pour l'histoire, on donnera des aperçus généraux sur la Grèce, Rome et l'Allemagne jusqu'en cinquième. Plus tard, *on étudiera en détail l'histoire* de la Bavière et de l'Allemagne.

Le Grand-Orient de la franc-maçonnerie italienne, Adrien Lemmi, avait été accusé, on s'en souvient, d'être celui-là même qui, le 22 mars 1844, fut condamné pour escroqueries par le tribunal de Marseille, dont on avait même reproduit la sentence à l'appui. M. Lemmi, pour se justifier de cette imputation, allégua alors un *alibi*, en affirmant qu'il se trouvait établi à Constantinople en 1843-44 en qualité de directeur d'une maison de commerce. Il *ajouta même qu'il s'agissait d'un homo*nyme, un autre Adrien Lemmi, natif de Florence, qui fut condamné, en 1844, à Marseille, tandis que lui serait originaire de Livourne.

Or, voici qu'une brochure parue à Florence publie, entre autres pièces, une déclaration du chevalier Querci, notaire à Florence, portant que, du relevé des registres de baptême de Santa-Maria-del-Fiore, *il appert que plusieurs Lemmi* sont nés à Florence dans les années 1820-21-22-23-24, mais qu'il ne s'en trouve pas un seul auquel aurait été imposé le nom d'Adrien. Ainsi, jusqu'à preuve du contraire, il n'est nullement établi, malgré l'affirmative du Grand-Orient, qu'il y ait eu à la même époque à Livourne et à Florence deux Adrien Lemmi, *du même âge et de la même profession*. La *Gazzeta di Mantova* dit à ce propos : « La position qu'occupe le Grand-Orient, l'influence politique qu'il s'arroge, le fait même d'avoir continuellement à traiter d'affaires avec le gouvernement, tout lui impose d'élucider cet obscur problème ; et, dans l'intérêt de la moralité publique, toute la presse devrait *l'inviter à faire pleine* lumière sur cette époque de sa vie et à mieux préciser, par des preuves de fait, cet *alibi* qu'il a allégué et que démontrent, jusqu'à preuve du contraire, les conclusions de la brochure dont il s'agit. »

Chemins de fer autrichiens. — Le *rapport concernant* l'exploitation des chemins de fer de l'Etat pendant l'année 1890 constate que le total des recettes a été de 67,495,373 florins ; en plus que l'année précédente 4,218,845 florins. Le rapport fait ressortir l'accroissement des recettes des transports, et principalement le développement de la circulation à l'intérieur, qui *doit être attribué* à l'action du tarif de zones ; l'augmentation du nombre des personnes transportées a été de 44 % ; l'exportation des céréales à l'ouest s'est accrue, tandis qu'elle a un peu diminué au nord.

Emigration au Brésil. — Les premiers émigrants de l'année passée viennent de rentrer du Brésil à Lemberg. Ils font un tableau navrant des misères qu'ils ont eues à subir. Aucune des promesses qui leur avaient été faites n'aurait été tenue.

On les a expédiés à leurs frais et sans tenir le moindre compte de leurs protestations, dans des contrées sauvages de l'intérieur ; leur argent a été vite dépensé en vivres et outils acquis à des prix inouïs.

La plupart y travaillent aujourd'hui comme *laboureurs pour le compte* des grands entrepreneurs et dans des conditions rappelant l'esclavage. Tous retourneraient en Europe si on leur en fournissait les moyens.

Les livres immoraux en Chine. — *Les autorités chinoises n'y vont pas de* main morte pour faire disparaître la littérature immorale. On peut en juger par les mesures suivantes extraites d'une proclamation publiée par le *Moniteur de la Chine Septentrionale*, province de Kiangsu : « Les employés qui impriment des livres immoraux seront dégradés ; les simples particuliers convaincus du même *délit seront con*damnés à recevoir 100 coups de bâton et bannis à 3,000 lieues chinoises (1,728 kilomètres). Ceux qui vendent de tels livres sont punis de 100 coups de bâton. Dans les trente jours qui suivront la publication de cette proclamation, tous les exemplaires de livres immoraux devront être détruits ainsi que ceux qui sont sous presse. »

FRIBOURG

Conseil d'Etat. — *Séances des 6 et 7 avril 1891.* — On accorde au conseil communal de Chiètres l'autorisation d'ouvrir une école régionale.

— La commune de Dompierre est autorisée à acheter des immeubles, celle de Granges-Paccot à lever un impôt, et celle de Petit-Bœsingen à acheter des immeubles et à contracter un emprunt hypothécaire.

— On approuve les statuts des Sociétés de laiterie de Charmey (Gruyère) et de Granges-de Vesin.

— Sont confirmés dans leurs fonctions les titulaires suivants :

M. Kæser, Jean, syndic de la commune de Bœsingen ;

M. Zbinden, Jacob, syndic de la commune de Brunisried ;

M. Zbinden, Peter, syndic de la commune d'Oberschrott ;

M. Brugger, Joseph, syndic de la *commune de Planfayon* ;

M. Sturny, Jacob, syndic de la commune de Saint-Antoine.

Théâtre. — La troupe dirigée par M. Alphonse Scheler n'a pas été heureuse dans le choix de la pièce donnée hier soir sur le théâtre de notre ville. L'intrigue de la Comédie l'*Hôtel Godelot* roulait tout entière sur la méprise d'un jeune Parisien qui a pris pour une auberge la maison du plus riche bourgeois de Montélimar. Cette méprise était possible, étant donnée la hiérarchie des habitations dans les patois du Midi. *L'ustaou (traduit en français par hôtel)* est moins qu'un *castel* et plus qu'une *maïsou ;* c'est la résidence d'un bourgeois cossu.

On pouvait faire sur ce malentendu une comédie fine et spirituelle. Celle de MM. Sardou et Crisafulli est triviale, grossière et absurde. Le Parisien et son ami se conduisent en garçons fort mal élevés ; le plus *tolérant des mastroquets les aurait* flanqués à la porte et ce n'aurait pas été volé. Aussi ne comprend-on pas comment, après avoir refusé maints bons partis, Mlle Miette Godelot a pu se laisser prendre le cœur et la main par un si grossier personnage après toute une série d'incidents qui auraient dégoûté la moins délicate des jeunes filles. Cela n'est pas naturel, et le *public parisien* a de singuliers goûts en faisant un succès à une comédie d'un genre presque grotesque. Est-ce à cause des charges ridiculisant les provinciaux ?

Nous n'avons pas à critiquer l'exécution qui a été satisfaisante, mais qui a souffert cependant des défauts de la pièce.

La représentation a commencé par une charmante petite comédie en un acte et deux acteurs : *La date fatale.*

La troupe Scheler perdrait vite la faveur dont elle jouit à Fribourg, si elle nous redonnait des pièces du genre de l'*Hôtel Godelot*. Elle fera bien aussi d'écourter les entr'actes : 27 minutes, c'est trop.

Société fribourgeoise des sciences naturelles. — Réunion ordinaire, jeudi 9 avril à 8 heures précises du soir. (Hôtel de l'Autruche.)

Tractanda : 1. Recherche et dosage des impuretés dans les alcools industriels par M. le Dr Jeanrenaud ; 2. Divers.

†

L'office d'anniversaire pour le repos de l'âme de

Monsieur Jacques Tanner-Sallin

aura lieu jeudi 9 avril, à 8 heures et demie, dans l'église des Révérends Pères Cordeliers.

R. I. P.

PETITES GAZETTES

CHIEN ENRAGÉ. — *Vendredi vers* 2 heures un chien enragé dont l'approche avait été signalée de Peseux, a été abattu à Colombier. Il venait de Neuchâtel et a mordu en route plusieurs chiens de Peseux, et, dit-on, un habitant au Vauseyon et un cheval à Corcelles. A Colombier il a mordu deux chiens et s'est élancé contre un couvreur mais il n'a heureusement atteint qu'une tuile qu'il portait sous le bras. Contrairement à ce qui a été dit, la police de Colombier n'a jusqu'à présent pas connaissance qu'il ait mordu un enfant. L'autopsie faite par le vétérinaire cantonal a démontré qu'il s'agit bien d'un cas de rage.

LES HANNETONS. — Voici bientôt l'époque où les hannetons vont se montrer.

L'an dernier, on se rappelle peut-être qu'un cultivateur des environs de Genève s'était avisé d'en faire de l'huile à brûler et en avait tiré assez bon profit.

En outre de cette utilisation nouvelle il ne faut pas oublier que les cadavres de ces coléoptères constituent un engrais très riche.

M. V. Cambon, ingénieur des arts et manufactures, a analysé dans son laboratoire, à Lyon, un lot de quelques centaines de hannetons, *et voici les résultats qu'il a obtenus :*

Poids moyen d'un hanneton . . .	0 gr. 760
Eau contenue dans 100 gr. . . .	66 —
d'insectes	34 —

Ces 34 grammes de matière sèche contiennent :

Azote organique	3 gr. 90
Acide phosphorique	0 — 70
Potasse	0 — 80
Cendre après calcination au rouge .	3 — 50

« On voit, dit M. Cambon, que la valeur engrais de ces cadavres d'insectes est assez considérable, puisqu'elle représente environ 8 fr. les 100 kilogr. J'ajoute que c'est un produit très rapidement assimilable. Les personnes

peu au courant de l'appréciation des engrais s'en rendront un compte plus précis si je leur dis que 100 kil. de hannetons équivalent, comme matière azotée, à 800 kilogr. de bon fumier de vache.

« On voit donc que ce n'est point perdre son temps que de ramasser les hannetons. »

BIBLIOGRAPHIE

Le Foyer Domestique, journal pour la famille, paraissant tous les samedis. — Un an : 6 fr. Six mois : 3 fr. — *Attinger frères éditeurs*, Neuchâtel.

Sommaire du N° 14 : La famille et l'argent. — Messire Avril (poésie). — Un voyage de noce. — Théodore de Banville. — Code de la bonne digestion. — Quelques conseils d'intérieur domestique. — Le beurre végétal. — Divers. — Charade. — Solution du N° 12.

Couverture : Premier sourire du printemps. — Annonces.

ÉTAT CIVIL

de la ville de Fribourg

NAISSANCES DU 16 AU 31 MARS

Meyer, Bertha-Joséphine, fille de Jost, de Luthern (Lucerne). — Piller, Bertha-Marie, fille de Pierre-Louis, de Bonnefontaine (Praroman). — Pürro, Emilie-Lucie, fille de Jean-Joseph, de Planfayon et Oberschrott. — Schillinger, Sophie-Aloysia, fille d'Auguste, d'Ingersheim (Alsace). — Hogg, Paul-Alexis-Joseph, fils d'Edouard-Laurent, de Fribourg. — Pürro, Théophile, fils de Joseph-Sébastien, de Planfayon *et Oberschrott*. — *Schieferdecker*, Ernest-Robert, fils de Jean-Ferdinand, de Kriechenwyl (Berne). — Friedli, Alfred-Marie-Joseph, fils d'Alfred-Tobie, de Marbach (Lucerne).

DÉCÈS

Rey, Joseph, d'Aumont, 3 mois. — Scheurer, N. N. mort-né masculin, d'Agrimoine. — Piller, Xavier, de Saint-Ours, 35 ans. — Mollard, Jules-Paul, de Noréaz et Mannens, 2 mois. — Bossy, Anne-Marguerite, d'Avry-sur-Matran, 57 ans. — Vuarnoz, Pierre, de Corserey, 81 ans. — Bongard, Edouard-Louis, d'Ependes, 3 1/2 mois. — Hayoz, Nicolas, de Fribourg, 35 ans. — Ballaman, Jean-Auguste, de Wallenried, 15 jours. — Wuilleret, Fortuné-Joseph-Albert, de Fribourg et Romont, 10 ans. — Thalmann, Charles-Emile, de Fribourg et Planfayon, 1 an 10 mois. — Pürro, Catherine-Marie-Christine, de Dirlaret, 62 ans. — Mivelaz, Pierre, de Fribourg, 52 ans. — Reynold, Marie-Françoise, de Fribourg, 76 ans. — Pythoud, Henri-Joseph, de Neirivue, 4 jours. — Egger, Othmar-Charles, de Dirlaret et Saint-Ours, 25 ans. — Bæchtiger, Marie-Ursule, de Wangen, 69 ans. — Auderset, Jacques, de Cressier-sur-Morat, 63 ans. — Schmidiger, Lina, de Flühli, 10 ans 6 mois. — Zurkinden, Jean-Prosper, de Fribourg, 14 mois. — Wuilleret, Marie-Julie, de Fribourg et Romont, 13 ans. — Ayer, Augustine, de Romont, 68 ans. — Bochud, Nicolas, de Corminbœuf, 54 ans. — Jungo, Félix, de Fribourg et Bœsingen, 7 ans. — Andrey, Louise-Caroline, de Châtel-sous-Monstalvens, 12 ans 9 mois.

Observatoire météorologique de Fribourg

Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin, 1 et 7 h. du soir.

BAROMETRE

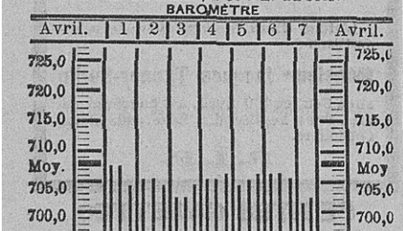

THERMOMÈTRE *(Centigrades)*

Avril.	1	2	3	4	5	6	7	Avril.
7 h. matin	−5	−2	0	2	4	4	5	7 h. matin
1 h. soir	4	5	4	5	9	9	6	1 h. soir
7 h. soir	−1	2	4	5	6	7		7 h. soir
Minimum	4	5	0	2	4	4		Minimum
Maxim.	−5	−2	4	5	9	9		Maxim

Représentant en vins recommandable est demandé par la M^on **Honorat & Cie,** de **Marseille,** très bonnes conditions ; écr. offres et réf^ces à M^rs **Honorat & Cie,** à **Genève.** (350/197/53)

On désire placer

une jeune fille qui a fait un apprentissage de deux ans chez une **tailleuse pour dames** de la ville de Fribourg. S'adresser à **M^me V^ve Hammer,** à **Balsthal** (canton de Soleure). (456)

Un jeune homme ayant fait de bonnes études désire trouver du travail dans un bureau. S'adresser au *Bureau des annonces* de l'**Imprimerie catholique,** à **Fribourg.** (423)

POUR TAILLEURS

Un bon ouvrier-tailleur, connaissant la confection des soutanes et des grandes pièces, trouverait de l'ouvrage bien rétribué. Entrée de suite. Occupation pendant toute l'année. S'adresser à **Orell, Füssli,** annonces, à Fribourg. O. 99 F (457)

Harmoniums

à l'usage des

Eglises — Chapelles — Ecoles

Très grand choix des plus célèbres fabriques d'Allemagne (Stuttgart), de Paris et *spécialement d'Amérique.*

Harmoniums transpositeur 2 pédales, 4 octaves pour faciliter l'accompag^t du chant à *150 fr.*, recommandés aux instituteurs !

Termes de payement très faciles

Harmoniums depuis 95 fr.

J. G. Krompholz, à Berne

Magasin spécial d'Harmoniums

40, Rue de l'Hôpital, 40 (222)

Mises de bétail

Le **mercredi 22 avril prochain,** à **8 heures du matin, Charles Savary-Cornaz,** à **Faoug,** exposera en mises publiques devant son domicile :

22 mères-vaches portantes ou fraîches vêlées.

7 génisses dont 3 portantes, **un taureau** et **un taurillon.** Payement au comptant. (428)

A VENDRE OU A LOUER

dans un village à proximité de Fribourg, aux abords de la route cantonale et à quelques minutes d'une station de chemin de fer, une **charmante maison d'habitation** avec jardin et dépendances.

Pour ultérieurs renseignements, s'adresser à **M. Schorderet,** notaire, à **Fribourg.** (361)

Un jeune homme d'env. 16 ans, connaissant un peu l'allemand, trouverait de l'emploi comme

volontaire

dans une maison de commerce (denrées coloniales en gros) de la Suisse allemande. Adresser les offres sous chiffres **L. 235 Q.** à l'agence de publicité **Haasenstein et Vogler,** à **Lucerne.** (435)

Appartement à louer

chez **M. Gremaud, docteur,** *rue du Pont-Suspendu,* **N° 94.** (385)

Ce nouveau réchaud, à réservoir breveté, le seul vraiment pratique, sans danger d'explosion, hygiénique et économique, donnant une flamme bleue, BRULANT SANS MÈCHE, activé par sept conduites d'air, d'un réglage mécanique parfait, remplacera avantageusement, *par sa durée infinie, tous les réchauds* existants à esprit-de-vin ou à pétrole.

Demandez le Réchaud VICTORIA

à réservoir communiquant en fonte (voir dessin), et refusez rigoureusement tous les systèmes en fer-blanc ou autres, dont les marchands cherchent à se débarrasser au plus vite dès son apparition. — Se trouve chez tous les marchands de fer, quincaillers et lampistes qui tiennent au bon et solide. (450)

Concessionnaire pour la Suisse :

W. HUBER, Genève

AVIS

J'ai l'honneur de vous informer, qu'ayant vendu ma maison sise **Schützengasse 23, Zurich,** j'ai quitté les locaux que j'y occupais pour bureaux et appartement et les ai transférés depuis **le 1^er avril** dans les immeubles que j'ai récemment achetés : (455)

Neptunstrasse 27|29, quartier anglais, Zurich-Hottingen

Je me recommande en signant avec parfaite considération

Ad. KREUZER, peintre sur verre.

MAGASIN DE MUSIQUE AUG. EGGIS, FRIBOURG. (116)

INSTRUMENTS. — Accessoires. — ABONNEMENTS. — Nouveautés

Cours d'ouvrages en filigrane pendant peu de temps seulement

Fabrication de chaînes de montres, colliers, bracelets, broches, parures de bals, garnitures de vêtements, décoration de porte-brosses, sachets, coussins de sophas, etc., ainsi que bordure de paniers à fleurs, en laine et filigrane.

J'ai l'honneur d'aviser les dames de Fribourg et des environs qu'à partir du 1^er avril je commencerai un cours

D'OUVRAGES EN FILIGRANE

et les prie de bien vouloir visiter mes travaux dans mon appartement **Hôtel de la Tête-Noire, II^e étage.** Ce travail est non seulement intéressant, mais aussi très facile, et au bout de quelques heures les commençants peuvent déjà faire des parures et des chaînes. Le prix du cours pour l'apprentissage de tous les ouvrages en filigrane est de fr. 2 pour les dames et de fr. 1.50 pour les enfants ; chaque élève peut venir jusqu'à ce qu'elle soit à même de confectionner tous les ouvrages en filigrane sans mon secours. Les matériaux sont très bon marché, de sorte que chacune aura l'occasion de faire les plus jolis cadeaux. Les leçons auront lieu tous les jours de 9 heures à midi et de 2 à 7 heures du soir. Les dames qui ne peuvent disposer de leur journée pourront venir le lundi, mercredi et vendredi soir de 8 à 10 heures. Des parures et des paniers à fleurs en filigrane sont exposés dans les vitrines de **M. Josué Labastrou,** libraire, rue de Lausanne. (326) **Joséphа THEBEN.**

Brasserie Beauregard

FRIBOURG

Pilsener-Bier en bouteilles et chopines

se conservant avec tout son **goût** et avec toute sa **limpidité,** sans avoir été **PASTEURISÉE.** (454/251)

S'adresser à **M. Albert Menoud, SEUL DÉPOSITAIRE,** Brasserie Beauregard.

LA STÉNOGRAPHIE DUPLOYÉ

connue dans toutes les parties du monde quoique d'invention relativement récente, est considérée comme préférable à tout autre système. Seule elle a obtenu les plus hautes récompenses en France, en Autriche, en Allemagne et dans toutes les expositions où elle a figuré en face de méthodes jusque là réputées les meilleures. Cette écriture si simple et si lisible peut être apprise en quelques heures. Sa connaissance, obligatoire pour obtenir le diplôme de comptable délivré par la *Société Française de Comptabilité,* a déjà rendu de nombreux et importants services dans le commerce, dans l'enseignement primaire, aux étudiants, gens de lettres, hommes d'affaires, etc. Adaptée à plusieurs langues, elle est enseignée en France, en Algérie, en Angleterre, en Allemagne, en Turquie, en Amérique, etc., dans un grand nombre d'écoles pour les deux sexes, quoiqu'elle n'y soit pas encore obligatoire. Plusieurs personnes lui doivent les magnifiques positions qu'elles occupent dans les assemblées nationales, départementales ou provinciales, auprès des tribunaux, dans de grandes administrations, etc. Des milliers d'hommes et de dames l'utilisent journellement comme écriture ordinaire et s'en félicitent.

Une bonne écriture phonétique facile et rapide étant utile à tout le monde, plusieurs chaires ont été créées, l'année dernière, et de nouveaux cours organisés pour l'enseignement de la sténographie dont nous donnons ci-dessous l'alphabet. — L'école Duployé possède plus de 200 ouvrages et un certain nombre de journaux imprimés en sténographie. Parmi ces derniers, nous citerons le *Journal des Sténographes,* la *Renaissance* et le *Progrès,* r. Bonaparte, 62, Paris ; le *Téléphone,* r. Bellechasse, 10, Paris ; la *Gazette Sténographique,* directeur : M. Antonin Roy, à St-Séverin (*Charente*) ; *L'Eclair* et *L'Ecole des Sténographes,* r. Mazarin, 96, à Bordeaux ; *Le Signal,* directeur : M. Mogeon, à Ouchy (Vaud). — Journaux sténographiques pour écoles : *La Lumière,* directeur : M. E. Duployé, à Sinceny (Aisne ; *Le Téléphone des écoliers,* r. Bellechasse, 10, Paris ; la *Gazette Scolaire* à Doudeville (Seine-Inférieure). — Demander n° spécimen de chaque journal et catalogue de la bibliothèque sténographique. — Méthode et autres ouvrages : au siège de l'Institut Sténographique, r. Bonaparte, 62, Paris ; chez l'inventeur, M. E. Duployé, à Sinceny (Aisne) ; et à la librairie Sanard, r. St-Jacques, 174, Paris. — Méthode pour apprendre sans maître la Sténographie-Duployé : 3 fr. ; abrégé : 1 fr. 50 c. ; adaptions : à l'allemand : 1 fr. ; à l'italien : 50 cent. — Les timbres suisses sont acceptés comme paiement des montants au-dessous de 5 fr. — Les lettres insuffisamment affranchies ne sont pas reçues. — Envoyer timbre de 25 c. pour réponse et donner son adresse très complète et très lisible.

ALPHABET DUPLOYÉ

VOYELLES

A O Ou É È I Eu U An On In Un

CONSONNES

Pe Be Te De Fe Ve Ke Gue Le Re Me Ne Gne Je Che Se Ze

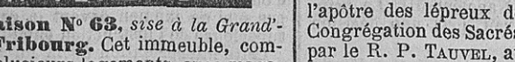

RÈGLE GÉNÉRALE : Écrire les Sons et non pas les Lettres.
RÈGLE des CONSONNES : Seules *L* et *R* s'écrivent en remontant.
RÈGLE des VOYELLES : Les tourner de manière à éviter les angles.
Nota. — Les points et accents ajoutés à certains signes s'omettent habituellement.

A VENDRE

La maison N° 63, *sise à la Grand'Rue,* à **Fribourg.** Cet immeuble, comprenant plusieurs logements, avec magasin au rez-de-chaussée est, par sa situation avantageuse, d'un rapport assuré.

Pour renseignements ultérieurs, s'adresser à **M. Schorderet, notaire,** à **Fribourg.** (280)

Le Père Damien Deveuster

l'apôtre des lépreux de Molokai, de la Congrégation des Sacrés-Cœurs (Picpus), par le R. P. TAUVEL, avec une introduction par son frère le R. P. PAMPHILE DEVEUSTER, de la même Congrégation. Un vol. in-12 de 215 pages, orné de nombreuses gravures, d'une carte de Molokai et d'un autographe du P. DAMIEN, **fr.**